

Groupements forestiers en difficulté

Notre métier de conseil en investissement forestier, nous amène à travailler avec des propriétaires de forêts qui détiennent leur bien en direct ou par l'intermédiaire d'un **Groupement Forestier**. Les Groupements Forestiers sont créés principalement pour deux raisons :

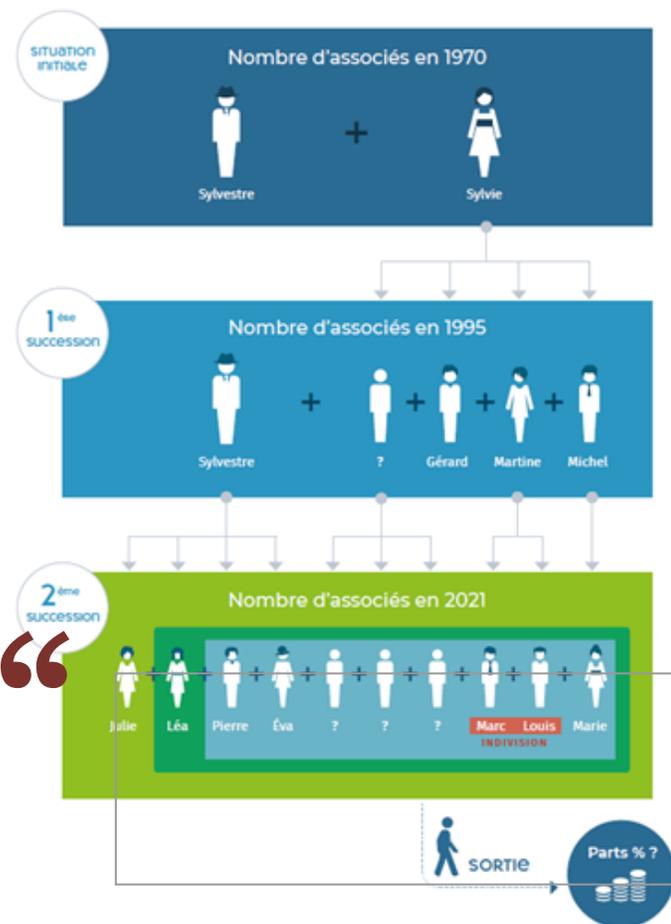
- D'ordre familial pour regrouper des parcelles.
- Entre voisin pour rassembler une unité de gestion.

Ces groupements sont au fil du temps confrontés à différents problèmes. Nous nous attacherons ci-dessous à trouver des solutions à cette question récurrente.

FORÊT INVESTISSEMENT : UN SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET DE GESTION DURABLE

Certains groupements forestiers ont été créés à l'origine entre quelques associés désireux de réaliser une gestion commune de forêts. À la suite de différentes successions, donations / indivisions, le nombre d'associés augmente considérablement au fil du temps et des années. Les gérants de ces groupements se retrouvent donc confrontés à une multitude de porteur de parts dont certains sont parfois inconnus. Que l'on parle de successions qui n'ont pas été faites ou encore d'associés qui ne sont pas informés de l'existence de ces parts, tout cela complique la gestion du gérant ou des associés principaux.

LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION DES GROUPEMENTS FORESTIERS



In fine, ces difficultés rendent la gestion administrative impossible, les gérants se trouvent confrontés à une impasse réglementaire et opérationnelle. Indirectement, les forêts manquent de dynamisme et de gestion.

C'est dans une volonté de soutien technique, administratif et de gestion durable des bois et massifs forestiers que Forêt Investissement propose d'accompagner les Groupements Forestiers en difficulté.

QUE PROPOSE FORÊT INVESTISSEMENT POUR LA GESTION DE GROUPEMENTS FORESTIERS?

Forêt Investissement met à disposition des indivisions et groupements forestiers, une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers ainsi que d'un service juridique indépendant spécialisé en droit rural et de l'environnement.

L'objectif est d'opter pour une solution adaptée à chaque propriété forestière et de prendre en charge l'ensemble des étapes suivantes en fonction des besoins des détenteurs :

- la recherche des porteurs de parts et la définition de l'objectif fixé,
- l'estimation de la forêt pour définir le prix de vente et la valeur des parts sociales de chacun,
- l'organisation de l'assemblée générale : convocation, animation et rédaction du procès-verbal,
- la commercialisation de la propriété à travers le site internet, notre base de clients acheteurs et le tout grâce à un dossier de présentation complet,
- l'organisation des visites avec les acquéreurs sur le terrain,
- la signature et le suivi de la vente chez le notaire.

L'objectif de Forêt Investissement est d'apporter des solutions concrètes aux problèmes des propriétaires forestiers. Ce service s'adapte donc à des ventes de parts sociales (que ce soit 10%, 30% ou 100% des parts) ou de l'ensemble des parcelles forestières.

Petit rappel de l'importance d'évaluer la forêt avant sa vente avec [l'article sur l'évaluation forestière](#) écrit par Pierre-Louis FAYET, directeur commercial chez Forêt Investissement.

Écrit par **Paul-Émile Thounens**